

# Les syndicats engagent un droit d'alerte inédit

Les élus du personnel ont adressé à la direction 14 questions précises couvrant tous les champs de l'activité SNCF, auxquelles elle a l'obligation de répondre.

**C'**est une première à l'échelle du groupe SNCF. Réunis mercredi 25 septembre en plénière du comité central d'entreprise, les élus de l'ensemble des organisations syndicales cheminotes ont déclenché un droit d'alerte économique. « C'est inédit sur l'ensemble du périmètre du groupe public et cette procédure ouverte nous permet désormais de poser une série de questions à la direction, avec obligation d'y répondre », explique Sébastien Gasc, secrétaire fédéral CGT cheminots en charge du pôle économique. « Il y a trop d'opacité, singulièrement sur la maquette financière et la trajectoire stratégique de la SNCF », poursuit le syndicaliste, représentant de la CGT à la réunion de mercredi.

Dans un contexte où la réforme a été votée mais sans que les décrets d'application ne soient tous publiés, où la loi LOM - qui a des implications sur le service public ferroviaire - n'est pas définitivement adoptée, les cheminots dénoncent le manque - voire la rétention - d'informations de la part de la direction. En somme, résumant les élus du comité central, « les mesures décidées sont le plus souvent présentées de façon générale, à partir de trajectoires financières grossières ».

Pourtant, « les effets du passage en SA (société anonyme de droit privé - NDLR), les menaces sur le statut et l'emploi ainsi que sur l'avenir du groupe public ferroviaire déstabilisent complètement le collectif de travail - marqué par des taux de démission sans précédent et de fortes tensions sur les recrutements - et fragilisent les fondamentaux de l'activité », poursuivent les élus du personnel.

## Manque de transparence dans les données fournies aux salariés

En conséquence, les syndicats ont adressé à la direction 14 questions précises, toutes constitutives de « faits préoccupants », et fixé au 20 octobre la date butoir pour y répondre. Conséquence sur la situation économique et l'emploi à la SNCF de l'ouverture à la concurrence, garantie



**LA CGT POINTE LES « INQUIÉTUDES DES CHEMINOTS, CONFRONTÉS À DES ANNÉES DE RESTRUCTURATIONS ET DE MAUVAIS CHOIX STRATÉGIQUES ».**

Les organisations syndicales dénoncent l'opacité de la SNCF sur sa trajectoire stratégique. Alain Le Bot/Photononstop

d'incessibilité des activités filialisées par la réforme (gares et connexions, et Fret SNCF), évolution de la dette de SNCF Réseau, bilan détaillé de chaque partenariat public-privé, rentabilité ligne par ligne, sécurité ferroviaire, avenir des petites lignes... les élus exigent des éclaircissements partout où la direction maintient des zones d'ombre. « La direction veut circonscrire les consultations avec les représentants du personnel au simple sujet de la nouvelle structuration de l'entreprise en la résumant à la présentation d'un organigramme. Mais les enjeux sont bien plus larges », note Sébastien Gasc. En appui aux syndicalistes, une expertise du cabinet Degest atteste de ce manque de transparence dans les données fournies par l'entreprise aux salariés et pointe « une approche de la consultation

centrée sur la dimension "technique" du dossier, alors que la réforme est assise sur des objectifs politiques et stratégiques ».

Outre l'ouverture de cette procédure de droit d'alerte économique, l'ensemble des organisations syndicales ont adopté « une position commune de rejet de la mise en place de la nouvelle SNCF au 1<sup>er</sup> janvier 2020 », précise la CGT. Le syndicat majoritaire, qui réaffirme que cette réforme « ne vise qu'à privatiser la SNCF et à rogner les droits des cheminots à la seule fin financière », redoute de « lourdes conséquences sur le service public ». Ainsi, dès lundi et jusqu'au 4 octobre, le syndicat engage les cheminots à « agir sur tous les sites ferroviaires » pour défendre « l'emploi, les salaires et les conditions de travail ». •

MARION D'ALLARD